

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 22 JUIN, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 14 h 28).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 19/3-017) / CLAIN Claudette (arrivée à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève (arrivée à 10 h 10 au Rapport n° 19/3-016) / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / DUCHEMANN Yvette (arrivée à 09 h 30 au Rapport n° 19/3-004) / FIDJI Jean-Claude / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 11 après l'appel nominal) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / VITRY Faouzia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

ORPHÉ Monique

À l'arrivée de sa mandataire (10 h 10 / Rapport n° 19/3-016)

ADAME Brigitte

À son départ (09 h 30 / Rapport n° 19/3-004)

HOARAU Brigitte

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

ANDAMAYE Marie-Annick

MARCHAU Jean-Pierre

JAVEL François

LOYHER Jeanne

NAILLET Philippe

BARDINOT Sonia

HOARAU Serge

HO-SHING Cynthia

par BÉLIM Audrey

par BOMMALAIS Geneviève

par FIDJI Jean-Claude

par FRANÇOISE Gérard

par EUPHRASIE Didier

par CHOPINET Gérard

par MAILLOT Gérald

par HUMBLOT Nicole

par FONTAINE Gabrielle

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par TÉCHER Régis

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de LOWINSKY Jacques en qualité de Président de Séance chargé de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2018 : Rapports n° 19/3-017 (Budget Annexe de l'Eau), n° 19/3-021 (Budget de la Régie Affaires funéraires) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard –, n° 19/3-023 (Budget de la Régie Marchés et Droits de Place) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard – et n° 19/3-025 (Budget principal) – direction des débats et vote : VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini –.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-028
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(*)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/3-037
	MAILLOT Gérard	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/3-041
	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-043
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne			
(*)	FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-044
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne			
(*)	FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-049
	LOWINSKY Jacques HOAREAU Jean-François BOMMALAIS Geneviève	(délégués/ Ville)	au titre de la SPL OPÉ	
(*)	ADAME Brigitte KICHENIN Virgile CHOPINET Gérard BÉLIM Audrey ASSABY Maximilien			

CCAS Centre communal d'Action sociale
OMS Office municipal des Sports
EPFR Établissement public foncier de la Réunion
SPL OPÉ Société publique locale « Oser pour l'Éducation »

CAP Club Animation Prévention
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(*) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193050-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 11	après l'appel nominal
CLAIN Claudette JEAN-PIERRE Philippe	arrivés à 09 h 21	au Rapport n° 19/3-003
DUCHEMANN Yvette	arrivée à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004
BOMMALAIS Geneviève	arrivée à 10 h 10	au Rapport n° 19/3-016
HOAREAU Jean-François	arrivée à 10 h 21	au Rapport n° 19/3-017
BAREIGTS Éricka	sortie de 09 h 18 à 09 h 58	du Rapport n° 19/3-002 au Rapport n° 19/3-015
FOURNEL Dominique	sorti de 09 h 51 à 09 h 53	du Rapport n° 19/3-011 au Rapport n° 19/3-012
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 09 h 57 à 10 h 07	du Rapport n° 19/3-015 au Rapport n° 19/3-016
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 16 à 10 h 24	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-018
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 19 à 10 h 39	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-019
COUDERC Alain LESCAT Michel	sortis de 10 h 25 à 10 h 32	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-019
SILOTIA William	sorti de 10 h 25 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-023
DUCHEMANN Yvette	sortie de 10 h 26 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-023
LOWINSKY Jacques	sorti de 10 h 29 à 11 h 03	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 41 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
HUMBLOT Nicole	sortie de 10 h 41 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
EUPHRASIE Didier	sorti de 10 h 41 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 43 à 10 h 46	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
CADJEE Ibrahim	sorti de 10 h 44 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 46 à 10 h 54	au Rapport n° 19/3-025
ARLONDON Corine	sortie de 10 h 53 à 11 h 27	au Rapport n° 19/3-025
TÉCHER Régis	sorti de 11 h 36 à 11 h 45	au Rapport n° 19/3-025 (revenu après le vote)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 44 à 11 h 45	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-026
DOKI-THONON Lisianne HUBERT Richenel TÉCHER Régis	sortis de 11 h 45 à 11 h 53	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-030
HOAREAU Jean-François	sorti de 11 h 48 à 12 h 11	du Rapport n° 19/3-028 au Rapport n° 19/3-033
ANILHA Fernande	sortie de 11 h 52 à 11 h 56	du Rapport n° 19/3-029 au Rapport n° 19/3-031
FOURNEL Dominique	sorti de 12 h 07 à 12 h 16	du Rapport n° 19/3-032 au Rapport n° 19/3-036
CADJEE Ibrahim	sorti de 12 h 25 à 12 h 38	du Rapport n° 19/3-036 au Rapport n° 19/3-043
ISIDORE Marylise	sortie de 12 h 32 à 12 h 55	du Rapport n° 19/3-040 au Rapport n° 19/3-046
FIDJI Jean-Claude	sorti de 12 h 51 à 13 h 03	du Rapport n° 19/3-046 au Rapport n° 19/3-051
ANILHA Fernande	sortie de 12 h 57 à 13 h 00	du Rapport n° 19/3-047 au Rapport n° 19/3-050

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

(suite)

ARLONDON Corine	sortie de 13 h 00 à 13 h 20	au Rapport n° 19/3-051	
	sortie de 14 h 00 à 14 h 17	du Rapport n° 19/3-051 lors de la présentation de la Motion	
HOARAU Brigitte	partie à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004	<i>procurator à FIDJI Jean-Claude</i>
DUCHEMANN Yvette LATRA Sylvie	parties à 14 h 19	avant le vote de la Motion	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 1ER JUILLET 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

OBJET Déclassement et mise au rebut d'équipements obsolètes des cantines scolaires

Aux termes de l'article L. 1311-1 du Code général des Collectivités territoriales, les biens du domaine public des Communes sont inaliénables et imprescriptibles, et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Lorsqu'un bien n'est plus affecté à un service public, il ne relève plus du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement (article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes publiques).

Ainsi, la sortie d'un bien du domaine public communal est conditionnée, d'une part par une désaffectation matérielle du bien et, d'autre part, par une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Le présent Rapport a pour objet la mise à la réforme d'un certain nombre de matériels de restauration devenus obsolètes et ou inutilisables (annexes 1 et 2 joints) provenant des restaurants scolaires de la Ville de Saint-Denis.

En effet, ces matériels sont particulièrement vétustes et hors d'usage. Le coût de leur réparation se révélera excessif au vue de leur état. Ces équipements sont actuellement stockés dans des containers au Parc automobile. Leur mise à la réforme s'avère indispensable.

Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels de restauration scolaire de la Ville (obsolètes ou hors d'usage et sans emploi), je vous demande :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de ces matériels obsolètes, hors d'usage et sans emploi ;
- d'approuver leur déclassement du domaine public de la Commune ;
- d'autoriser leur mise au rebut conformément aux dispositions applicables à la filière REP (Responsabilités élargies des Producteurs) ;
- d'autoriser leur cession éventuelle à titre gracieux aux associations spécialisées dans la récupération et la valorisation de ces types d'équipement, ou à des entreprises agréées pour leur enlèvement et leur mise à la destruction ;
- d'autoriser leur vente éventuelle au plus offrant.

OBJET **Déclassement et mise au rebut d'équipements obsolètes des cantines scolaires**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/3-050 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame CLAIN Claudette - 8ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Constate préalablement la désaffectation du domaine public des matériels obsolètes, hors d'usage et sans emploi (cf. annexes 1 et 2)

ARTICLE 2

Approuve leur déclassement du domaine public de la Commune.

ARTICLE 3

Autorise leur mise au rebut conformément aux dispositions de la filière REP (Responsabilités élargies des Producteurs).

ARTICLE 4

Autorise leur cession éventuelle à titre gracieux aux associations spécialisés dans la récupération et la valorisation de ces types d'équipement, ou à des entreprises agréées pour leur enlèvement et leur mise à la destruction.

ARTICLE 5

Autorise leur vente éventuelle au plus offrant.

ANNEXE 1
LISTE DE MATERIELS DE RESTAURANTS SCOLAIRES
A REFORMER
EQUIPEMENTS DE STOCKAGE FROID

Lieu de stockage : Parc Automobile, Chemin grand Canal La Bretagne

DIRECATION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT HUMAIN
DIRECTION RESTAURATION SCOLAIRE
 Coordination Cellule Technique
 Affaire suivie par : Jean-Bernard JALMA

Identification	Quantité	Désignation du matériel	Marque	Modèle	Capacité	Numéro de série
RSCCT/12	1	Armoire froide 2 portes	Service +	Non identifiable	1200 litres	10000814823
RSCCT/17	1	Armoire froide négative 2 portes	Berclays	BN-1300021AX	1200 litres	R149195
RSCCT/18	1	Armoire froide négative 2 portes	Berclays	BN-1300021AX	1201 litres	R149194
RSCCT/19	1	Armoire froide 1 porte	Service +	Non identifiable		Non identifiable
RSCCT/27	1	Armoire froide 2 portes	ARNEG	Non identifiable	1200 litres	Non identifiable
RSCCT/29	1	Frigo ménager	Non identifiable	Non identifiable	120 litres	Non identifiable
RSCCT/32	1	Frigo ménager (PAI)	Non identifiable	Non identifiable	90 litres	Non identifiable
RSCCT/33	1	Armoire froide positive 1 porte	Service +	SRG721		9000202555
RSCCT/36	1	Armoire froide 1 porte négative	Dixell	Non identifiable	700 litres	4013002

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190622-193050-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019

ANNEXE 1
LISTE DE MATERIELS DE RESTAURANTS SCOLAIRES
A REFORMER
EQUIPEMENTS DE STOCKAGE FROID

Lieu de stockage : Parc Automobile, Chemin grand Canal La Bretagne

DIRECETION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT HUMAIN
DIRECTION RESTAURATION SCOLAIRE
 Coordination Cellule Technique
 Affaire suivie par : Jean-Bernard JALMA

Identification	Quantité	Désignation du matériel	Marque	Modèle	Capacité	Numéro de série
RSCCT/37	1	Armoire froide 1 porte	Coréco	CGR751	700 litres	12000508808
RSCCT/38	1	Armoire froide	Service +	SRG751	700 litres	900202559
RSCCT/43	1	Frigo ménager	Non identifiable	Bahut	600 litres	Non identifiable
RSCCT/66	1	Frigo ménager		Bahut	700 litres	
RSCCT/69	1	Frigo ménager	Non identifiable	Bahut	700 litres	Non identifiable
RSCCT/70	1	Frigo ménager	Compact Freezer	Bahut	125 litres	Non identifiable
RSCCT/71	1	Armoire froide 2 portes	Coréco	Non identifiable	1200 litres	Non identifiable
RSCCT/72	1	Armoire froide 2 portes positive	Zanussi	Non identifiable	1200 litres	Non identifiable
RSCCT/73	1	Armoire froide 2 portes	Bonnet	Non identifiable	1200 litres	Non identifiable

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190622-193050-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019

ANNEXE 1
LISTE DE MATERIELS DE RESTAURANTS SCOLAIRES
A REFORMER
EQUIPEMENTS DE STOCKAGE FROID

Lieu de stockage : Parc Automobile, Chemin grand Canal La Bretagne

DIRECETION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT HUMAIN
DIRECTION RESTAURATION SCOLAIRE
 Coordination Cellule Technique
 Affaire suivie par : Jean-Bernard JALMA

Identification	Quantité	Désignation du matériel	Marque	Modèle	Capacité	Numéro de série
RSCCT/74	1	Armoire froide 1 porte	Service +	SGR-751	700 litres	900002557
RSCCT/75	1	Frigo ménager	Non identifiable	Bahut	700 litres	Non identifiable
RSCCT/76	1	Frigo ménager	Non identifiable	Bahut	700 litres	Non identifiable
RSCCT/77	1	Armoire froide 2 portes	Tirode	Non identifiable	1200 litres	Non identifiable

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190622-193050-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019

ANNEXE 2
LISTE DE MATERIELS DE RESTAURANTS SCOLAIRES
A REFORMER

EQUIPEMENTS DE CUISSON ET AUTRES

Lieu de
 stockage : Parc Automobile, Chemin grand Canal La Bretagne

DIRECETION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT HUMAIN
DIRECTION RESTAURATION SCOLAIRE
 Coordination Cellule Technique
 Affaire suivie par : Jean-Bernard JALMA

Identification	Quantité	Désignation du matériel	Marque	Modèle	Capacité	Numéro de série
RSCCT/01	1	Marmite chauffe directe 100 litres	Electrolux	QPD/G15	100 litres	74600004
RSCCT/02	1	Sauteuse	Angélopo	291BR2G-FPMO	125 litres	9228483005
RSCCT/03	1	Sauteuse	Angélopo	291BR2G-FPMO	125 litres	9228483015
RSCCT/04	1	Sauteuse	Electrolux	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/05	1	Marmite	Angélopo	191PD1G-FPMO	80 litres	9228479010
RSCCT/06	1	Marmite	Angélopo	191PD1G-FPMO	80 litres	92284479006
RSCCT/07	1	Sauteuse	Angélopo	191BR2G-FPMO	90 litres	9228481002

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190622-193050-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019

RSCCT/08	1	Marmite	Thirode	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/09	1	Sauteuse	Novatec	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/10	1	Sauteuse	Angélopo	191BR2G-FPMO	125 litres	8164879002
RSCCT/11	1	Sauteuse	Electrolux	E9BRJDPFO	100 litres	3301004
RSCCT/13	1	Marmite	Electrolux	Non identifiable		Non identifiable
RSCCT/20	1	Sauteuse	Non identifiable	Non identifiable		Non identifiable
RSCCT/21	1	Sauteuse	Electrolux		80 litres	Non identifiable
RSCCT/22	1	Chariot inox de rangement vaisselle	Tournus	Non identifiable		Non identifiable
RSCCT/23	1	Sauteuse	Berthos	G9BG8/1	80 litres	13240/22197
RSCCT/25	1	Sauteuse	Angélopo	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/26	1	Marmite	Angélopo	191PD2G-FPMO	100 litres	922848001

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193050-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

RSCCT/28	7	Eplucheuses	CEG	Non identifiable		Non identifiable
RSCCT/30	1	Marmite	Angélopo	191PD1G-FPMO	100 litres	9228479007
RSCCT/31	1	Sauteuse	Angélopo	Non identifiable	125 litres	Non identifiable
RSCCT/34	1	Sauteuse	Thirode	Non identifiable	80 litres	Non identifiable
RSCCT/35	1	Sauteuse	Angélopo	Non identifiable	120 litres	Non identifiable
RSCCT/39	1	Armoire de maintien en température	Non identifiable	Non identifiable	20 niveaux	Non identifiable
RSCCT/40	1	Sauteuse	Electrolux	Non identifiable	80 litres	Non identifiable
RSCCT/41	1	Sauteuse	TECNOX	Non identifiable	81 litres	Non identifiable
RSCCT/42	1	Feux vif 1 feu	Non identifiable	Mamouth	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/44	1	Transpalette	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/45		Transpalette	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190622-193050-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019

RSCCT/46	1	Transpalette	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/47	1	Marmite	Angélopo	91PD1G-FPMO		9228479009
RSCCT/48	1	Sauteuse	Berthos	OB2/62M	80 litres	7400001
RSCCT/49	1	Ballon eau chaude	Non identifiable	Non identifiable	120 litres	Non identifiable
RSCCT/50	1	Ballon eau chaude	Non identifiable	Non identifiable	120 litres	Non identifiable
RSCCT/51	1	Marmite	Fagor	Non identifiable	80 litres	Non identifiable
RSCCT/52	1	Marmite	Whirpool	Non identifiable	80 litres	Non identifiable
RSCCT/53	1	Balance de pesée	Simplex	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/54	1	Feux vif 1 feu	Non identifiable	Mamouth	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/56	1	Feux vif 2 feux sur placard	Tirode	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/57	1	Marmite	Tirode	Non identifiable	100 litres	Non identifiable

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193050-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

RSCCT/60	1	Marmite	Fagor	Non identifiable	80 litres	Non identifiable
RSCCT/61	1	Marmite	Novatec	Non identifiable	80 litres	Non identifiable
RSCCT/62	1	Sauteuse	Electrolux	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/63	1	Sauteuse	Tirode	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/64	1	Marmite	Tirode	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/65	1	Sauteuse	Tirode	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/67	1	Sauteuse	Tirode	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/68	1	Transpalette	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable	Non identifiable
RSCCT/80	1	Marmite	Electrolux	Non identifiable	100 litres	Non identifiable
RSCCT/81	1	Marmite	Angélopo	191PD2G-FPMO	100 litres	92284800002
RSCCT/82	1	Transpalette électrique	WP12			Non identifiable

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190622-193050-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019